

Règlement d'utilisation des collections et des services des médiathèques de la HES-SO Valais-Wallis

du 28 juin 2021

La Direction générale de la HES-SO Valais-Wallis

vu la loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais/Wallis (HES-SO Valais-Wallis) ;
vu les dispositions de Swiss Library Service Platform (SLSP) ;
sur proposition des médiathèques de la HES-SO Valais-Wallis,

arrête

Section 1 : Dispositions générales

Art. 1 But

Le présent règlement fixe les modalités d'accès aux prestations proposées par les médiathèques de la HES-SO Valais-Wallis (ci-après les médiathèques). Il précise également les droits et les devoirs des utilisateur·trice·s.

Art. 2 Droits d'utilisation

¹ Les médiathèques sont ouvertes aux étudiant·e·s, aux enseignant·e·s, aux chercheur·euse·s, au personnel de la HES-SO Valais-Wallis et aux collaborateur·trice·s des partenaires institutionnels.

² Elles sont également accessibles aux publics intéressés selon les possibilités des sites.

Art. 3 Usage des espaces

² Les médiathèques sont un lieu d'accès à la culture, de consultation de documents, de recherche et de travail. Le respect des autres utilisateur·trice·s et des places de travail est la règle.

¹ Les espaces de travail et de consultation sont à disposition des étudiant·e·s et collaborateur·trices en priorité, mais restent ouverts aux utilisateur·trice·s externes durant les heures d'ouverture.

Art. 4 Partenaires HES-SO Valais-Wallis

Les conditions d'utilisation des services des médiathèques pour les collaborateur·trice·s des partenaires institutionnels sont arrêtées par la Haute école concernée et l'institution partenaire.

Art. 5 Swiss Library Service Platform (SLSP) <https://slsp.ch/fr>

¹ Les médiathèques sont rattachées au réseau de bibliothèques Swiss Library Service Platform (SLSP).

² Leurs catalogues sont accessibles sur la plateforme nationale de bibliothèques swisscovery|HES-SO, exploité par SLSP, et disponible à l'adresse : <https://hesso.swisscovery.slsp.ch/>

Section 2 : Inscription SLSP

Art. 6 Généralités

¹ Pour bénéficier des services de SLSP les utilisateur·trice·s doivent préalablement se créer un compte SWITCH edu-ID sur la plateforme d'enregistrement de SLSP <https://registration.slsp.ch/?iz=network>

² La déclaration générale de protection des données de SLSP est disponible sur https://registration.slsp.ch/privacy/Swiss_Library_Service_Platform_AG_FR.pdf

³ Un seul compte personnel est admis.

⁴ Les détenteur·trice·s de comptes sont responsables de leur mise à jour (création – modification – résiliation du compte).

Art. 7 Détenteur-trice-s d'un compte AAI

¹ Les étudiant-e-s, les collaborateur-trice-s de la HES-SO Valais-Wallis et les détenteur-trice-s d'un compte AAI doivent lier ce dernier à un compte SWITCH edu-ID pour bénéficier de droits privilégiés.

² La carte d'accès des étudiant-e-s et des collaborateur-trice-s de la HES-SO Valais-Wallis portant un code-barres fait office de carte de médiathèque.

³ Pour les personnes n'ayant pas de code-barres sur leur carte d'accès, une carte de médiathèque sera émise.

Art. 8 Autres utilisateur-trice-s

¹ Toute personne physique peut s'inscrire sur la plateforme SLSP qui détermine les services qui leur sont disponibles.

² Une fois enregistré-e sur la plateforme SLSP, l'utilisateur-trice peut demander une carte de médiathèque en présentant une pièce d'identité ou une carte de légitimation valable au guichet de prêt de l'une des médiathèques de la HES-SO Valais-Wallis.

Section 3 : Conditions d'utilisation des collections

Art. 9 Généralités

¹ Les collections des médiathèques sont mises à disposition du public en consultation sur place, en prêt à domicile, ou sous forme numérique.

² Les prêts et commandes de documents se font via la plateforme swisscovery, selon les modalités précisées ci-dessous.

³ Le prêt est ouvert à tout-e utilisateur-trice inscrit-e sur la plateforme swisscovery.

⁴ Les documents sont retournés à la médiathèque dans le délai imparti, faute de quoi des frais de rappels sont facturés.

⁵ Les montants des frais sont arrêtés par la Direction générale de la HES-SO Valais-Wallis. Ils peuvent être modifiés en tout temps et font partie intégrante du présent règlement.

Art. 10 Conditions de prêt

¹ Les conditions suivantes s'appliquent :

- a. 100 documents sont empruntables simultanément.
- b. Durées de prêt : Maximum 28 jours par document.
- c. 5 prolongations automatiques (si le document n'est pas réservé par un-e utilisateur-trice).

² La carte de médiathèque doit être présentée pour toute transaction liée au prêt. Elle est personnelle et intransmissible.

³ Les documents en prêt peuvent être réservés sur la plateforme swisscovery. Leur disponibilité est notifiée au ou à la demandeur-euse.

⁴ Les cas particuliers sont réservés.

Art. 11 SLSP Courier

¹ SLSP *Courier* assure la livraison de documents commandés via la plateforme swisscovery dans une médiathèque membre de SLSP *Courier*.

² Les coûts liés à SLSP *Courier* sont définis pour la HES-SO Valais-Wallis dans l'annexe 2 : Tarifs : fourniture de documents au présent règlement.

Art. 12 Prêt entre bibliothèques (PEB)

¹ Le prêt entre bibliothèques permet d'effectuer des demandes des documents aux autres bibliothèques suisses hors SLSP *Courier*, et à l'étranger.

² Les coûts liés au prêt entre bibliothèques sont définis pour la HES-SO Valais-Wallis dans l'annexe 2 : Tarifs : fourniture de documents au présent règlement.

Art. 13 Responsabilités

¹ L'utilisateur·trice est responsable des documents empruntés

² Il ou elle est tenu·e de signaler les dégâts remarqués ou le matériel d'accompagnement manquant (cédérom, DVD, etc.) lors de l'emprunt.

³ Les documents sont retournés en bon état, l'utilisateur·trice s'engage à couvrir les frais en cas de dommage ou de perte, ainsi que les frais administratifs qui en découlent.

⁴ Les utilisateur·trice·s respectent les directives spécifiques régissant les conditions de prêt en vigueur dans chaque médiathèque membre du réseau SLSP.

Art. 14 Frais d'envoi et de rappel

¹ Les montants des frais pour envoi à domicile sont arrêtés par la direction générale et sont partie intégrante de l'annexe 2 : Tarifs : fourniture de documents au présent règlement.

² Tout document non rendu dans les délais fait l'objet de frais même si aucun email de rappel n'a été reçu. Dans ce cas, le compte utilisateur·trice fait foi.

³ Le montant des frais de rappel par jour de retard figure dans l'annexe 1. : Frais de rappel / Frais de remplacement au présent règlement,

⁴ Les factures sont envoyées directement par le réseau SLSP à l'utilisateur·trice chaque mois par email et les montants dus sont affichés sur le compte swisscovery de l'utilisateur·trice.

Art. 15 Droit d'auteur

Tous les documents fournis par les médiathèques du réseau sont soumis à la loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) et donc réservés à l'usage personnel de l'utilisateur·trice. Toute utilisation commerciale est interdite.

Art. 16 Dispositions finales

¹ Le règlement entre en vigueur au 1^{er} août 2021.

² Il abroge toutes les dispositions et décisions antérieures en la matière, qui lui sont contraires.

Le présent règlement a été adopté par la Direction générale de la HES-SO Valais-Wallis lors de sa séance du 28 juin 2021.

Annexes

Annexe 1. : Frais de rappel / Frais de remplacement

Annexe 2. : Tarifs : fourniture de documents

Annexes au règlement d'utilisation des collections et des services des médiathèques HES-SO Valais-Wallis

Annexe 1. : Frais de rappel / Frais de remplacement

Frais de rappel / Frais de remplacement pour internes, externes et partenaires	
Avis (email)	Gratuit
1 ^{er} rappel (email)	5.- par document
2 ^{ème} rappel (email)	5.- par document (total CHF 10.- par document)
3 ^{ème} rappel (email)	10.- par document (total CHF 20.- par document)
Remplacement d'un document	Les frais de remplacement ou de réparation sont à la charge de l'utilisateur·trice responsable des dommages.
Frais administratifs en cas de perte de document	30.-
Remplacement de la carte d'utilisateur·trice	10.-
Photocopies	Selon les tarifs de l'école

Annexe 2. : Tarifs : fourniture de documents

a) Utilisateur-trice-s internes (étudiant-e-s et collaborateur-trice-s) et l'antenne valaisanne de l'EPFL

Type de document	Envoi	Condition	Coût
Documents physiques	SLSP Courier	Retrait aux médiathèques HES-SO Valais-Wallis	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis
		Retrait dans une bibliothèque hors HES-SO Valais -Wallis	Selon tarifs de la bibliothèque de retrait
	Envoi postal à domicile	-	12.- /document
	Hors SLSP Courier (PEB)	Bibliothèques en Suisse	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis
		Bibliothèques en Europe	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis
		Bibliothèques hors Europe	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis
Copies numériques ou papier	Bibliothèques SLSP	Demandés aux médiathèques HES-SO Valais-Wallis par OpenILLink ou par email	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis
	Bibliothèques suisses hors SLSP (PEB)	Demandés aux médiathèques HES-SO Valais-Wallis	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis
	Bibliothèques à l'étranger (PEB)	Demandés aux médiathèques HES-SO Valais-Wallis	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis

b) Partenaires HES-SO Valais-Wallis

Type de document	Envoi	Condition	Coût
Documents physiques	SLSP Courier	Retrait aux médiathèques HES-SO Valais-Wallis	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis *6.- : Partenaires HEdS – HEI
		Retrait dans une bibliothèque hors HES-SO Valais	Selon tarifs de la bibliothèque de retrait
	Envoi postal à domicile	-	12.- /document *Gratuit : Partenaires HEdS – HEI
	Hors SLSP Courier (PEB)	Bibliothèques en Suisse	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis 12.- /document : partenaires HEdS – HEI
		Bibliothèques en Europe	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis 24.-/document * Frais effectifs : partenaires HEdS – HEI
		Bibliothèques hors Europe	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis 36.-/ document *Frais effectifs : partenaires HEdS – HEI
Copies numériques ou papier	Bibliothèques SLSP	Demandés aux médiathèques HES-SO Valais-Wallis par OpenILLink ou par email	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis Numérique 5.-/ 20 pages Papier 7.50.-/20 pages *Frais effectifs : partenaires HEdS – HEI

	Bibliothèques suisses hors SLSP	Demandés aux médiathèques HES-SO Valais-Wallis	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis Numérique 5.-/ 20 pages Papier 7.50.-/20 pages *Frais effectifs : partenaires HEdS – HEI
	Bibliothèques à l'étranger	Demandés aux médiathèques HES-SO Valais-Wallis	Frais pris en charge par les médiathèques HES-SO Valais Wallis Numérique 8.-/20 pages Papier 10.50.-/20 pages *Frais effectifs : partenaires HEdS – HEI

c) Utilisateur·trice·s externes

Type de document	Envoi	Condition	Coût
Documents physiques	SLSP Courier	Retrait aux médiathèques HES-SO Valais-Wallis	6.- /document
		Retrait dans une bibliothèque hors HES-SO Valais	Selon tarifs de la bibliothèque de retrait 6.- /document
	Envoi postal à domicile	-	12.- /document
	Hors SLSP Courier (PEB)	Bibliothèques en Suisse	12.- /document
		Bibliothèques en Europe	Service non disponible
		Bibliothèques hors Europe	Service non disponible
Copies numériques ou papier	Bibliothèques SLSP	Demandés via swisscovery	Numérique 5.-/ 20 pages
			Papier 7.50.-/20 pages

	Bibliothèques suisses hors SLSP	-	Service non disponible
	Bibliothèques à l'étranger	-	Service non disponible